# Modification

Secteur "Grand Parc" du Parc des expositions de la Porte de Versailles 15 ème arrondissement

Rapport de présentation



## SOMMAIRE

A.	Diagnostic du site et analyse de l'état initial de l'environnement	2
B.	Présentation de l'opération de modernisation du Parc des expositions	15
C.	Exposé des motifs des changements apportés aux règles	17
D.	Evaluation des incidences de la modification du PLU sur l'environnement et prise en compte	)
de l	la préservation de l'environnement et de sa mise en valeur	20
E.	Compatibilité de la modification du PLU avec le Schéma directeur de la région d'Ile-de-	
Fra	nce (S.D.R.I.F.), le Plan de déplacements urbains de la région d'Ile-de-France, le Programi	me
loca	al de l'habitat (P.L.H.) et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du	
bas	sin de la Seine (S.D.A.G.E.)	25

# I – Rapport de présentation

La présente modification du PLU de Paris vise à permettre au sein du Parc des expositions, sur sa partie « Grand Parc » la réalisation d'un centre de congrès, d'un programme d'hébergement hôtelier et de commerces.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code l'urbanisme qui précise que les procédures nécessaires à une révision simplifiée et à une modification peuvent être menées conjointement, la procédure a été engagée parallèlement à la révision simplifiée du PLU sur le secteur « Porte de Versailles » dont l'approbation est suspendue à la désignation d'un nouveau concessionnaire pour l'exploitation du Parc des expositions. Elle concerne exclusivement la partie Est du Parc des expositions, le projet Triangle étant implanté sur le secteur dit du « Petit Parc ».

En application de l'article R.123-2 du Code de l'Urbanisme, le présent document complète le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Paris (PLU). Il établit un diagnostic du site et analyse l'état initial de son environnement. Il présente les motifs des changements apportés aux règles applicables sur le site. Il évalue leurs incidences sur l'environnement et expose la manière dont est pris en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement.

### A. Diagnostic du site et analyse de l'état initial de l'environnement

Situé de part et d'autre de l'avenue Ernest Renan, à cheval sur les communes de Paris (70%), Vanves (20%) et Issy les Moulineaux (10%), le Parc des expositions est un vaste espace d'environ 35 hectares, composé de huit halls, ce qui représente une surface d'exposition de 228 000 m². Ces halls constituent un ensemble relativement homogène de bâtiments de faible hauteur et occupant une grande emprise au sol.

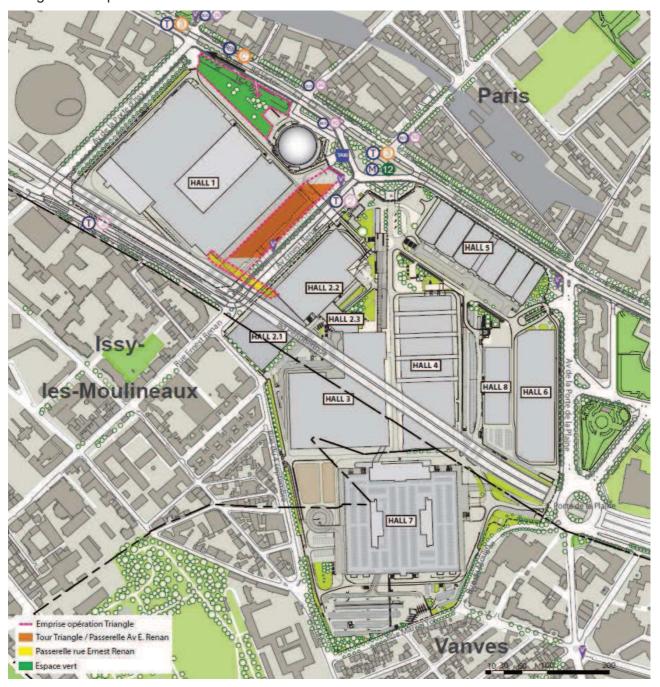


Figure 1 : Plan général du Parc des expositions – Etat existant intégrant l'opération Triangle

Il se compose d'une partie dite « Petit Parc » situés à l'Ouest de l'avenue Ernest Renan et d'une autre dite « Grand Parc » située à l'Est de l'avenue Ernest Renan. Le « Petit Parc » et le « Grand

Parc » sont reliés par un passage souterrain et une passerelle, cette dernière étant destinée à être remplacée par une nouvelle située plus au sud vers le boulevard périphérique.

Le « Petit Parc » est constitué d'un îlot qui, au nord, fait face à la Place de la Porte de Versailles et au boulevard Victor, longe à l'est l'avenue Ernest Renan, à l'ouest la rue de la Porte d'Issy, et donne au sud sur la rue d'Oradour sur Glane, le boulevard Périphérique, puis la commune d'Issyles-Moulineaux.

Le « Grand Parc » occupe un îlot délimité au nord par la place de la Porte de Versailles et le boulevard Lefebvre, à l'ouest par l'avenue Ernest Renan, à l'est par l'avenue de la Porte de la Plaine et la Place des insurgés de Varsovie et au sud par les rues du 4 septembre (Vanves et Issy les Moulineaux, Marcel Yol (Vanves) et du Moulin (Vanves).

#### 1. Historique du Parc des expositions

Les boulevards dits des maréchaux ouverts à partir de 1919 à l'emplacement de l'enceinte de Thiers ceinturent Paris. Ils reprennent les structures morphologiques et paysagères des grands boulevards de promenade du XVIII<sup>e</sup> siècle généralisées par Haussmann au XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir la présence de larges trottoirs latéraux plantés d'un double alignement pour une largeur totale de voie voisine de 40 mètres. Ils reçoivent dans leur partie Sud une série de grands équipements installés au centre d'espaces très verdoyants (stades, lycées, hippodrome, Cité universitaire, ...etc.) ou des ensembles d'habitation, résultat d'une politique urbaine lancée autour des années 1930.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la Ligue pour les espaces libres, l'assainissement et les sports a élaboré un projet visant à transformer la zone *non aedificandi* des fortifications en une ceinture verte ponctuée d'une dizaine de parcs d'une largeur de 370 mètres.

En 1911, le comblement des fossés de l'enceinte Thiers a été effectué. A partir du 19 avril 1919, la loi de déclassement des fortifications a programmé leur démantèlement. En 1922, le bastion de la Porte de Versailles qui marquait l'une des entrées de la fortification a été démoli.

Les premières constructions du Parc des expositions datent de 1923 et sont édifiées à l'emplacement d'un ancien bastion de l'enceinte de Thiers.

Les architectes Paul Viard et Marcel Dastugue conçoivent une vingtaine de halls d'expositions présentant une façade art déco sur la partie Est du Parc des expositions. Ces halls sont implantés le long de l'avenue Ernest Renan et du boulevard Lefebvre. Dès 1926, ils permettent d'accueillir la Foire de Paris qui se tenait jusqu'alors sur le champ de Mars, au pied de la tour Eiffel. De ce projet subsistent l'axe diagonal et quatre halls dont certaines façades ont été écrêtées de leur fronton lors de la construction du boulevard périphérique.

En 1928 la grande parcelle ouest - aujourd'hui dénommée « Petit Parc » - située de l'autre côté de la rue Ernest Renan est rattachée au parc existant et reliée par un souterrain.

Entre 1933 et 1938, les architectes L.H. Boileau et L. Azéma réalisent les quatre campaniles, entrées monumentales situées côté Sud Ouest et Sud Est de la place de la Porte de Versailles. Elles donnent une identité forte au Parc et en constituent l'emblème jusqu'à nos jours. Elles sont inscrites en tant qu'élément particulier protégé au PLU de Paris

Après la Seconde Guerre mondiale, les années 1950 voient l'apparition de nouveaux salons et la construction d'un nouveau hall monumental, d'une grandeur exceptionnelle, le hall 1, avec une partie centrale de 26 m de haut, 144 m de long et 70 mètres de large sans point porteur.

Le palais des Sports qui jouxte le Parc des expositions a été construit en 1959 par l'architecte Pierre Dufau. Ce bâtiment dont la structure est remarquable, est également protégé au PLU de Paris.

En 1964, le tronçon du boulevard périphérique situé entre la Porte de la Plaine et la Porte de Sèvres est achevé. Il traverse le Parc des expositions à hauteur des toitures des halls d'expositions et passe en surplomb des halls 3 et 4.

En 1970, le hall 7 de 72 000 m² est ouvert, augmentant de 50 % la surface d'exposition du parc. Conçu par Gravereaux et Thin, deux architectes reconnus pour leur appartenance au mouvement moderne, ce hall d'une architecture de grande qualité, situé à côté du viaduc du boulevard périphérique et dans l'axe de la grande composition en patte d'oie, devient la pièce maîtresse du Parc.

Depuis 1996, le Parc des expositions a fait l'objet de travaux de modernisation marqués notamment par la reconstruction par les architectes Valode et Pistre du hall 4 et du hall 5. Ces travaux ont été accompagnés d'un effort sur le stationnement et les aires de livraison, la restructuration des cheminements piétonniers et l'habillage des façades de l'ensemble des halls.

#### 2. Les mutations en cours du tissu urbain environnant le Parc des expositions

Le Parc des expositions s'inscrit dans le tissu urbain en mutation situé en périphérie de la capitale.

Au Nord, les boulevards Victor et Lefebvre sont bordés d'immeubles en pierre de taille du XIX<sup>e</sup> et du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle à usage d'habitation avec des rez-de-chaussée commerciaux qui animent le quartier. Les boulevards Lefebvre et Victor ont été requalifiés en 2006 à l'occasion de l'arrivée du tramway.

Côté Vanves et Issy les Moulineaux, le tissu urbain, est davantage contrasté, alternant immeubles collectifs d'habitation, équipements et maisons individuelles. On note la présence du lycée Michelet à Vanves, en vis-à-vis du Hall 7 ainsi que l'héliport de Paris-Issy dont une aire de stationnement est utilisée pour les besoins de la logistique du Parc des expositions. De manière générale, la frange Sud du Parc des expositions présente aujourd'hui aux quartiers qui la bordent des fonctions logistiques, de stationnement et de livraison, nécessaires mais peu amènes.

Le boulevard périphérique longe et traverse le Parc des Expositions en surplomb des rues avoisinantes. Il constitue un obstacle visuel fort entre le Sud de Paris et les communes limitrophes. Positionné en viaduc, il n'est pas pour autant une barrière infranchissable pour les piétons et les véhicules comme à d'autres endroits de son parcours.

L'emprise occupée par le ministère de la Défense, située en vis-à-vis du Parc des expositions à l'Ouest de l'avenue de la Porte d'Issy, fait l'objet d'un des plus importants chantiers en cours à Paris pour y regrouper notamment les services du ministère et divers états-majors des forces armées françaises.

L'avenue Ernest Renan accueille depuis la fin de l'année 2009 le terminus de tramway de la ligne T2. Elle a vocation à devenir une voie animée par les commerces occupant le rez-de-chaussée de la future tour Triangle.

Ce projet de construction de forme pyramidale, culminant à 180 mètres et offrant un linéaire d'environ 170 mètres le long de l'avenue Ernest Renan comporte un programme de 92 500 m², dont 88 400 m² de bureaux, 2 600 m² d'espaces ouverts au publics et 1 500 m² de commerces. Une crèche ainsi qu'un équipement d'intérêt collectif y sont prévus.

Le projet de tour Triangle fait l'objet d'une procédure de révision simplifiée du PLU relative au classement en zone urbaine générale d'une emprise foncière détachée du Petit Parc, d'un relèvement du plafond des hauteurs et de l'inscription d'une réserve pour espace vert sur le boulevard Victor. Cette procédure de révision simplifiée menée antérieurement doit aboutir parallèlement à la présente modification du PLU.

#### 3. L'environnement naturel

Les boulevards et avenues qui entourent le site du Parc des Expositions sont agrémentés d'arbres d'alignement ainsi que d'un mur végétal le long de la rue d'Oradour sur Glane. Le Sud du 15° arrondissement compte plusieurs espaces de verdure, en particulier le parc Georges Brassens, le Parc André Citroën bientôt reliés entre eux du fait de la transformation de la petite ceinture en

promenade plantée. Il comprend aussi de vastes emprises constitutives de la ceinture verte entourant Paris entre le boulevard périphérique et le boulevard des Maréchaux.



Figure 2 : Espaces verts autour du Parc des expositions

Le territoire parisien est concerné par la présence de milieux naturels répertoriés. Ainsi, les inventaires réalisés à l'échelle de la ville révèlent l'existence d'une faune et d'une flore sauvage riche et variée. Lors de l'inventaire réalisé sur le tronçon de la petite ceinture du 15<sup>e</sup> arrondissement, il a été dénombré 107 espèces animales et 460 espèces végétales sur le tracé des voies désaffectées de l'ancienne petite ceinture. Pour autant, l'environnement naturel est très peu présent sur le site du Parc des expositions déjà fortement urbanisé.

La topographie particulière, à flanc de coteau, confère au Parc des expositions une grande visibilité sur Paris depuis le toit de ses pavillons qui dominent les quartiers de la plaine de Grenelle et de Vaugirard. Les installations du Parc ont tiré profit de cette forte pente dès sa composition d'origine par la déclivité de l'avenue principale de la partie Est qui accentue la profondeur de sa perspective. Son fonctionnement intègre la pente en permettant des accès à différents niveaux depuis les rues périphériques et la superposition plus aisée de fonctions différentes sans cisaillement des parcours.

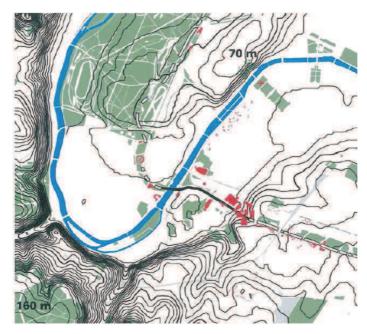


Figure 3: Topographie du site

#### 4. Géologie

Le Parc des expositions se situe dans une zone dont la géologie a été très fortement marquée par l'érosion due à la Seine.

À l'origine, la succession des terrains était, dans le sens de la profondeur, la suivante : des marnes et caillasses, du calcaire grossier, des argiles pastiques, des marnes de Meudon, et de la craie blanche.

Lors du creusement de son lit, la Seine a érodé ces terrains en biseau, jusqu'aux calcaires grossiers dans la moitié Est du site, jusqu'aux argiles plastiques dans le tiers central (y compris au droit de l'avenue Ernest Renan) et jusqu'aux marnes de Meudon à l'extrémité Ouest du site (moitié Ouest du hall 1).

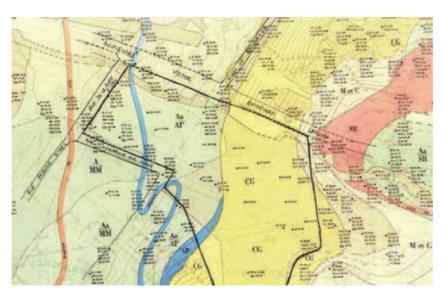


Figure 4 : Extrait carte géologique de Paris (source : IGC)

Au-dessus de ce talus souterrain se sont déposées des alluvions anciennes constituées de sables et graviers. Enfin, lors des derniers siècles, l'activité humaine a apporté des remblais en superficie.

Le site du Parc des Expositions a donné lieu à de nombreuses campagnes de reconnaissances géotechniques depuis son projet de création et jusqu'à ces dernières années. Celles-ci mettent en évidence la coupe géologique suivante : des remblais sur une épaisseur de 1 à 7 m, des alluvions anciennes sur une épaisseur de 5 à 10 m, des argiles plastiques sur une épaisseur de 4 à 6 m, des marnes de Meudon rencontrées sur une épaisseur de 3 à 4 m et enfin, la craie blanche rencontrée à partir de profondeurs variant entre 18 et 23 m.

La nappe des alluvions anciennes, supportée par les argiles plastiques imperméables, s'écoule vers la Seine et se situe à une profondeur de 5 mètres environ par rapport au terrain naturel.

Il faut noter que le site du Parc des expositions n'est pas situé dans le périmètre de prévention des risques d'inondations.

Une partie du site du Parc des expositions est situé dans le périmètre de prévention des risques naturels, dans une zone d'anciennes carrières.

En effet, les alluvions anciennes ont pu être exploitées localement, à ciel ouvert, dans les siècles précédents, les exploitations ayant ensuite été remblayées. La conséquence liée à cette activité peut être une variation locale de l'épaisseur des remblais.

Enfin, le site, comme l'ensemble du bassin parisien, est localisé dans une région de sismicité très « faible », le plus faible existant en France.

#### 5. L'offre en transports en commun

Le site du Parc des expositions est directement desservi au niveau de la Porte de Versailles par la ligne 12 de métro (Issy-les-Moulineaux / Front Populaire) et par les deux lignes de tramway T2 (Porte de Versailles / Pont de Bezons) et T3 (Pont du Garigliano / Porte de la Chapelle). Dans un rayon de 15 minutes à pieds autour de la Porte de Versailles, les lignes de métro 8 (à Balard) mais aussi 13 (Porte de Vanves), ainsi que le RER C (Pont Victor) complètent efficacement la desserte lourde du site. Enfin, ce secteur est également desservi directement par 3 lignes de bus (39 ,80, et 89) et 2 lignes Noctilien (N13 et N62).

Cet ancrage du site dans un réseau de transports en commun maillé présente un double avantage : d'une part, il permet de garantir l'accessibilité du site dans de bonnes conditions en cas de dysfonctionnement d'une ligne ; d'autre part, il positionne le parc à 15 minutes de la gare de Montparnasse, 35 minutes des gares du Nord et de l'Est, 40 minutes de l'aéroport d'Orly et 1 heure de l'aéroport Charles de Gaulle. Les principaux pôles de l'activité économique de l'agglomération sont eux situés à moins d'une heure de transport : le quartier d'affaires de la Défense est à 35 minutes, le centre d'affaires de Saint-Lazare-Opéra est à 25 minutes. A l'avenir, les projets de transport devraient encore renforcer l'accessibilité du site, notamment le projet de réseau de transport du Grand-Paris, qui devrait permettre un gain de temps significatif vers l'aéroport d'Orly.

#### Impact des grands salons sur les transports : état actuel

Selon une enquête de satisfaction réalisée au cours de différents salons de l'année 2010 sur un échantillon total de 600 visiteurs, les parts modales dans les déplacements sont les suivantes :

	Mondial Automobile	Equip Hôtel / Heavent / Salon de la Copropriété
Transports en commun	60%	60%
véhicule particulier	27%	25%
Taxi	9%	7%
2 roues	2%	4%
Autres	2%	4%

Source : Viparis, enquête réalisée par 100% satisfaction SAS

Selon cette même enquête, 20% des visiteurs se rendant sur le site du Parc des expositions en voiture déclarent ne plus vouloir utiliser ce type de véhicules lors d'une prochaine visite.

#### 6. L'offre en stationnement

Le Parc des expositions compte un peu plus de 5.000 places de stationnement, parmi lesquelles 250 à usage résidentiel. Cette offre est largement sous utilisée, exception faite d'une vingtaine de jours par an. Elle est donc suffisante pour satisfaire la demande et ne nécessite pas d'être augmentée compte tenu de la bonne desserte en transports en commun. Cette mesure est par ailleurs cohérente avec l'objectif municipal de limiter les flux de véhicules au profit des transports en commun, et de favoriser des systèmes de livraison logistique innovants.

Un parc de stationnement pour autocars de tourisme d'une vingtaine de places sera aménagé courant 2013 avenue de la Porte d'Issy. Il servira également de centre de remisage pour les bus électriques de la traverse de quartier du 15ème arrondissement.

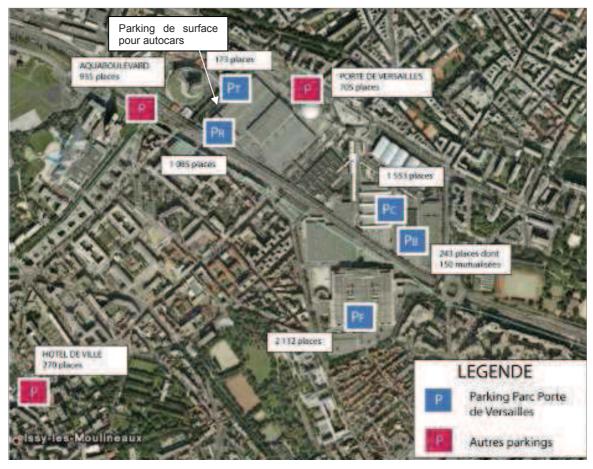


Figure 5 : Bilan des places de stationnement en parking (hors voie publique)

#### 7. La circulation automobile

Le secteur du Parc des expositions est directement desservi par le boulevard périphérique depuis les accès situés aux niveaux de la Porte de Sèvres (liaisons de/vers l'ouest) et de la Porte de la Plaine (de/vers l'est). Le boulevard périphérique permet ainsi de relier aisément ce secteur à l'ensemble du réseau autoroutier français et européen (A6, A4, A1, A13).

La circulation automobile le long des boulevards des Maréchaux est fortement tributaire de la fréquence du tramway (T3 sur les Maréchaux et T2 porte de Versailles). En effet, le tramway bénéficie d'une priorité maximale lors de la traversée des carrefours, la détection du passage du tramway déclenchant le passage au rouge des feux des Maréchaux et des radiales à cette voie.



Figure 6 : Angle Bd Victor / rue de la Porte d'Issy dans le sens allant vers l'Ouest

La géométrie des voies est de deux files de circulation par sens avec une disposition en axial du tramway T3.



Figure 7 : Angle Bd Victor / rue du Hameau dans le sens allant vers l'Est

La circulation automobile est également marquée par la forte fréquentation durant les grands salons organisés dans le secteur. Le volume de circulation augmente durant cette période ainsi que la fréquence des tramways ce qui induit moins de temps de vert aux carrefours pour l'automobile.

Les boulevards des maréchaux sont, depuis la réalisation du tramway T3, des boulevards à 2 files par sens, d'une capacité théorique d'environ 1400 véh./heure (700 par file de circulation). On observe, à titre d'exemple en mars 2010, des débits moyens sur l'ensemble du mois de l'ordre de 600 véh./heure de 10h à 21h en moyenne hors salons, mais atteignant les 1400 véh./heure les jours de salons (de l'Agriculture), c'est-à-dire la saturation.

#### Impact des grands salons sur la circulation : état actuel

En 2010, les quatre salons les plus importants ont été ouverts au public 48 journées dans l'année. Il s'agit de :

Mondial de l'Auto: 18 jours d'ouverture (30/09 au 17/10, 1 260 000 visiteurs)
Salon de l'agriculture: 09 jours d'ouverture (27/02 au 07/03, 640 000 visiteurs)
Foire de Paris: 11 jours d'ouverture (29/04 au 09/05, 610 000 visiteurs)
Salon nautique: 10 jours d'ouverture 03/12 au 12/12, 240 000 visiteurs)

Les capteurs de flux et de taux d'occupation mis en place par la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris sur le boulevard Victor, au niveau de la Porte de Versailles, permettent d'obtenir les résultats suivants pour l'année 2010 :

#### Sur le boulevard intérieur :

- 20 jours comptent au moins une heure de saturation en dehors des jours de grands salons.
- 11 jours, dont 5 ouvrés, comptent au moins une heure de saturation parmi les 48 jours de grands salons.

#### Sur le boulevard extérieur :

- 120 jours comptent au moins une heure de saturation en dehors des jours de grands salons.
- 31 jours, dont 15 ouvrés, comptent au moins une heure de saturation parmi les 48 jours de grands salons.

L'analyse de la la circulation sur le boulevard Lefèbvre (capteur 1835T8, cf plan ci-dessous) pendant le salon de l'auto 2012, du samedi 29/09 au dimanche 14/10, permet de préciser les jours de saturation durant cette période. Le tableau ci-dessous représente les taux d'occupation de la voirie qui sont des indicateurs de son état de saturation :

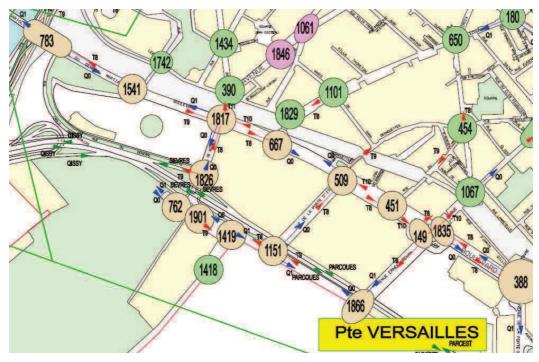


Figure 8 : Positionnement des capteurs de mesure de la circulation à la Porte de Versailles Remarque : le numéro indiqué dans chaque cercle désigne la référence du carrefour dans la base de données de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris

Tranche horaire	6/7	7/8	8/9	9/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23
01/10/2012	1,7	5	12,7	7,7	12,9	7,1	4,3	5	6,3	5,1	8,7	5	7,7	5,8	3,5	1,7	1,2
02/10/2012	2,5	5,9	13,8	14,7	10	8,3	4,8	5,3	5,6	8,1	7,4	7,3	6,8	7	5,4	2,2	1,5
03/10/2012	1,7	5,6	12,8	9,4	9,4	6,8	6	6	7,6	5,1	9,1	8,5	8,9	10,5	5,9	2,3	1,9
04/10/2012	2,3	9,4	46,6	26,5	16,8	7,6	29,5	5,4	12,3	11,1	10,8	13,3	25,2	41,6	27,3	4,5	6,8
05/10/2012	2	5,5	12,4	14	9,6	7,5	5,4	6,2	8,4	7,1	16,4	11,8	20	12	12	7,7	4
06/10/2012	1	1,7	5,3	5,7	18,9	13	13,7	33	32,7	10,1	8,3	15,7	9	9	8	3,4	1,8
07/10/2012	0,8	1	2,1	4	5,8	15,4	51	38,6	5,9	6,6	8,7	7,4	7	9,3	5,4	2,2	1,7
08/10/2012	2,1	7,4	15,7	12,8	6	9,6	5,4	4,4	6,7	7,2	5,5	6,3	7	6,9	4	2	1,2
09/10/2012	2	6,7	13,9	12,5	13	14,6	0,3	7,4			6,2	8,9	11,7	8,3	5,4	2,5	8
10/10/2012	3	7,7	14,5	11,9	15	7	5,3	6,8	6,6	11,8	8,9	13	17,5	17,5	7,4	2,1	1,7
11/10/2012	1,8	5,9	18,8	7,4		6,6	11,4	9,4	8,5	21,9	29,3		45,4	44,9	21,9	7,1	6,8
12/10/2012	2,3	6		13,2	6,9	9,1	6,2	6,4	8,2	8,8	14,7	21,2	43,9	37	19,8	7,3	6
13/10/2012	1,2	1,7	3,5	7	18,5	40,7	26,9	63,3	46,8	9	15,1	21,8	20,8	10,4	9,8	2,1	2,1
14/10/2012	0,7	1	1,7	3,9	4,6	5,6	12,2	37,4	40,4	28,6	30,2	15,5	50,7	17,4	8,5	2,8	3,1
15/10/2012	2,4	9,8	14,1	15,5	8,8	6,7	3,6	3,7	5,1	5,4	4,1	5,7	5,3	4,5	3,7	3,2	1
16/10/2012	2,1	6,7	52	25,9	5,9	5,9	3,4	3,9	3,7	4	4,2	5,7	4,9	6,7	3,3	1,1	1,2
17/10/2012	2,2	5,5	12,8	18	5,3	7,5	3,6	4,7	9,5	13,1	4,5	4,6	6,1	5,2	3,3	2	1,2
18/10/2012	1,6	7,7	11,5	7,6	6,6				4	4,2	4,9	6,1	7,1	12,6	5,2	2,6	1,2
19/10/2012	2,2	7,9	14,9	8,7	5,1	6	5,4	5	5,1	5,1	5,3	7	7,4	7,9	6	2,7	1,5
20/10/2012	0,9	1,4	2,4	4,8	4,9	4	4,4	4,3	6,5	4,8	4,8	5,4	5,3	5,2	5,4	1,7	1,6
21/10/2012	0,6	0,9	1,1	1,6	2,2	3,1	3,1	2,9	3,9	3,2	4,4	4,4	4	4,2	3,2	3	2,2

Figure 9 : taux d'occupation du bd Lefebvre lors du salon de l'auto 2012

Durant la période du salon de l'auto 2012, les taux d'occupation du boulevard Lefebvre les plus élevés (situation de saturation en rouge) se situent les dimanche 7 et 14 octobre, ainsi que le samedi 13 octobre, en dehors des jours ouvrés habituels. Seul le mardi 16 octobre matin correspond à une situation saturée un jour ouvré.

En dehors de ces cas critiques, le taux d'occupation de la chaussée est resté très acceptable.

Les services de la Préfecture de Police sont sollicités pour faciliter la circulation durant ces périodes de salons.

La réalisation d'une infrastructure hôtelière contribuerait à réduire les déplacements pendant les périodes de salons.

Les piétons sont évidemment très nombreux à cheminer sur les trottoirs et traverser les chaussées, notamment lors du salon de l'agriculture.



Figure 10 : affluence un jour de grand salon

Le Parc des expositions dispose d'un système de comptage horaire du nombre de visiteurs à l'intérieur des Halls. Il permet de connaître la fréquentation des halls heure par heure. Les pics d'affluence varient selon les salons.

A titre d'exemple, la courbe de fréquentation pour le salon « Paris Manga », organisé les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2011 et représentant environ 49 000 visiteurs est présentée ci-dessous.

Elle confirme que les pics de fréquentation ont lieu sur les tranches 10h à 11h et 14h à 15h. Les arrivées s'observent à partir de 9h00, en fin d'heure de pointe du matin, et que les sorties s'échelonnent à partir de 15h00, pour devenir marginales au-delà de 18h00, avant l'heure de pointe du soir.

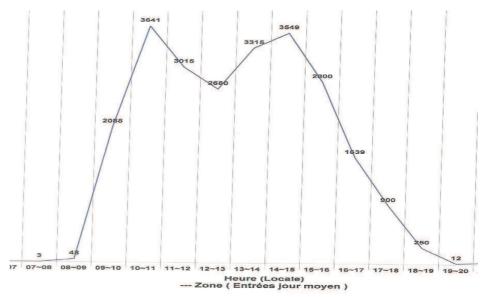


Figure 11 : Paris Manga – Journée moyenne par heure 01-02 octobre 2011 - Source système de comptage Quantaflow - Viparis

#### 8. L'environnement commercial

Le nombre très important de visiteurs des différents salons et manifestations du Parc des expositions a généré une offre exceptionnelle de restauration dans le quartier avoisinant On dénombre, en effet, dans son environnement proche une quarantaine de cafés, brasseries et restaurants, notamment sur les boulevards Lefebvre et Victor, près de l'Aquaboulevard à Paris et rue Ernest Renan à Issy les Moulineaux. Le reste de l'offre est surtout situé rue de Vaugirard et rue du Hameau à Paris, rue Ernest Renan à Issy et a peu essaimé dans les rues perpendiculaires.

Toutefois, les façades du Parc des expositions lui-même sont vides de commerces, tout comme les emprises occupées par le ministère de la Défense. Cela crée des discontinuités importantes.

Le projet Triangle prévoit l'implantation de commerces de proximité et de restaurants en rez-dechaussée, donnant sur l'avenue Ernest Renan. Cela pourrait être une première étape vers l'installation d'autres commerces de proximité, utiles aux visiteurs et aux résidents du quartier.

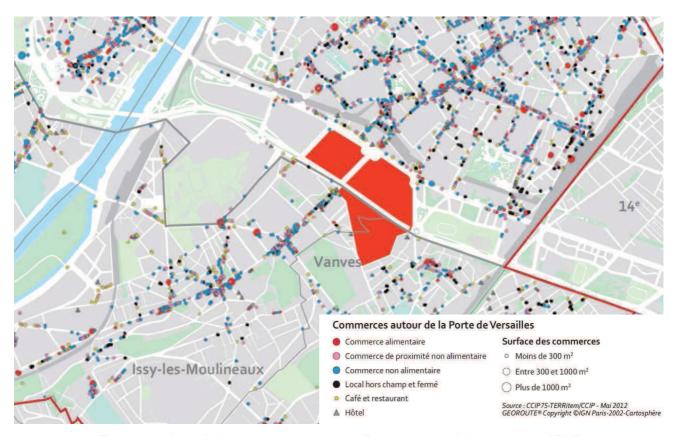


Figure 12 : densité de commerces autour du Parc des expositions – source APUR

Quelques commerces de type sandwicherie ou point presse sont déjà présents à l'intérieur du Parc des expositions, à proximité de l'entrée principale du « Grand Parc », près de la place de la Porte de Versailles, mais dans un nombre très restreint.

La situation commerciale est donc particulièrement contrastée entre les voies publiques environnant le Parc des expositions, et les espaces publics qui entourent ou bordent les Halls à l'intérieur de son emprise. L'installation de nouveaux commerces dans l'enceinte même du Parc des expositions permettrait de générer une nouvelle animation le long d'itinéraires piétons sur les grands axes comme à travers l'enceinte. Elle ouvrirait le Parc des expositions sur la Ville et à ses habitants. L'effet recherché est celui du rétablissement d'une continuité qui fait défaut aujourd'hui entre Paris, Vanves et Issy les Moulineaux, et dont la présence de commerces est un indicateur important.

#### 9. L'offre hôtelière

L'hôtellerie parisienne compte 1 550 hôtels homologués et 81 000 chambres qui ont accueilli environ 37 millions de nuitées en 2011. Son taux moyen d'occupation est d'environ 80% et elle ne connaît qu'une progression modérée du nombre de chambres intramuros depuis 15 ans. Parallèlement, la fréquentation touristique est en constante augmentation, et n'a été que peu impactée par la crise économique. Le tourisme d'affaires représente 45% des nuitées hôtelières, une part significative qui contribue au dynamisme de ce secteur économique.

Dans ce contexte et pour faire face également à l'insuffisance de l'offre de chambres, la Ville de Paris a inscrit dans ses objectifs un plan hôtelier qui vise un objectif de 7.000 chambres supplémentaires sur la période 2008 – 2020.

L'hôtel Pullman situé à proximité de la Porte d'Issy, d'une capacité de 617 chambres, a fermé au mois d'avril 2012. Le projet qui le remplacera – à dominante bureaux - préserva néanmoins une capacité hôtelière de 4 900 m² soit environ 145 chambres en catégorie 4 étoiles. En 2013, la capacité hôtelière dans un rayon d'un kilomètre autour du Parc des expositions est constituée d'environ 1.600 chambres réparties en une vingtaine d'hôtels.

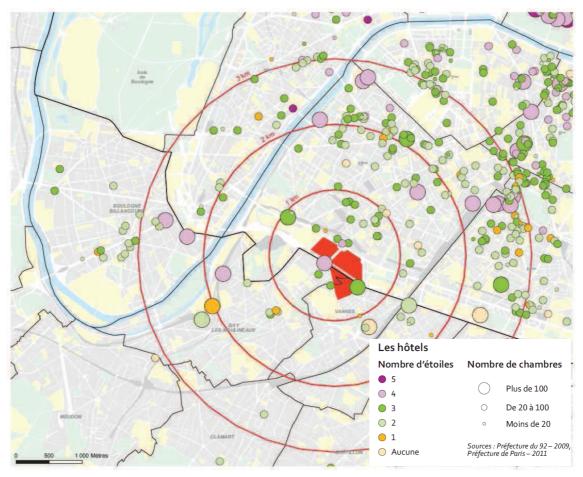


Figure 13 : densité hôtelière autour du Parc des expositions – source APUR

La construction d'un nouvel hôtel à l'intérieur du Parc des expositions permettra de compenser partiellement la diminution du nombre de chambres d'hôtel du projet Pullman. Par ailleurs, elle bénéficiera au développement du Parc des expositions - notamment de son futur centre de congrès – et jouera aussi en sa faveur. L'hôtel, allié au centre de congrès, améliorera la compétitivité du Parc des expositions, en fera un site intégré offrant à ses visiteurs des services complémentaires sur un même lieu.

#### 10. Développement économique du Parc des expositions

Le Parc des Expositions de la Porte de Versailles est exploité dans le cadre d'une convention de concession passée le 23 juin 1987 entre la Ville de Paris et la Société d'exploitation du Parc des expositions, aujourd'hui entité du groupe Viparis, d'une durée initiale de 30 ans, prolongée de 10 ans par l'avenant n°4 du 22 mai 1996.

Il est le premier en Europe par le nombre de manifestations, et le 8<sup>ème</sup> en superficie. Il reçoit 7 millions de visiteurs par an, notamment dans le cadre de salons ouverts au grand public tels que le Salon de l'agriculture, la Foire de Paris, le Mondial de l'Automobile, le Salon nautique. Plus de 50 salons ouverts au grand public et plus de 70 salons réservés aux professionnels sont accueillis chaque année.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, qui voit les grandes villes mondiales investir dans des équipements de congrès et d'exposition performants afin d'attirer les grands évènements internationaux, Paris et sa métropole occupent ainsi régulièrement la première place parmi les métropoles mondiales sur le segment d'activité des foires, salons et congrès. Outre le prestige, cette position éminente génère des retombées économiques importantes. Les dépenses totales sur les 14 sites que comporte la métropole sont estimées à 3 milliards d'euros. Les emplois induits directement ou indirectement par cette dépense sont évalués à 61.000.

Le site du Parc des expositions de la Porte de Versailles joue un rôle moteur : il représente à lui seul un tiers du total de ces dépenses et de ces emplois, 1 milliard d'euros et 20.000 emplois. Ce milliard de dépenses se partage pour moitié en dépenses directes — montage, fonctionnement, démontage de stands, événementiel, communication ...- et pour moitié en dépenses indirectes des exposants et des visiteurs au titre de l'hébergement, de la restauration, des transports locaux et du shopping.

La nécessité s'impose de préserver la force de son positionnement concurrentiel, en particulier au niveau européen. En effet, si Paris et sa métropole occupent régulièrement la première place parmi les métropoles mondiales sur le segment d'activité des foires, salons et congrès, l'environnement de plus en plus concurrentiel voit les grandes villes européennes et d'Asie investir dans des équipements de congrès et d'exposition performants afin d'attirer les grands évènements internationaux.

Afin de conforter la place du Parc des expositions dans l'économie parisienne, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) du PLU fixe des orientations pour le développement du tourisme d'affaires, décrites dans son chapitre II « Promouvoir le rayonnement de Paris et stimuler la création d'emplois pour tous ». Le PADD mentionne en effet explicitement l'objectif que se fixe la Ville de créer de nouvelles capacités d'accueil pour les congrès et pour l'hébergement hôtelier sur le site du Parc des expositions dédié aux foires, salons et expositions. En tant que capitale mondiale des congrès internationaux, Paris doit renforcer son attractivité dans ce domaine, en liaison avec la Région, pour conserver son rang. De plus, le Parc des expositions doit pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences des grandes manifestations. Des capacités d'accueil hôtelier doivent, à cet effet, être rendues possibles.

## B. Présentation de l'opération de modernisation du Parc des expositions

Pour permettre la réalisation d'un programme ambitieux de travaux de modernisation et d'adaptation du Parc des expositions, le Conseil de Paris a approuvé, par délibération des 11 et 12 juillet 2011, le principe du lancement d'une consultation pour le renouvellement anticipé de son contrat d'occupation, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif – concession de travaux. L'attribution de ce contrat interviendra à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, qui a été initiée par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence en juin 2012.

#### 1. Une meilleure insertion du Parc des expositions dans la ville

Le Parc des Expositions doit en premier lieu contribuer pleinement à la transformation urbaine et la requalification architecturale ambitieuse aujourd'hui engagée dans le quartier de la Porte de Versailles, qui crée aussi de nouveaux liens entre Paris et les communes voisines de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux. Ainsi, le territoire qui s'étend de la porte de Versailles à la Seine va être le théâtre dans les prochaines années d'importantes mutations : le projet de Tour Triangle sur l'avenue Ernest Renan, un jardin d'environ 8 000 m² le long du boulevard Victor, la transformation du secteur Balard, le nouveau quartier d'affaires Seine-Ouest à Issy-les-Moulineaux déjà constitué.

Dans un tel contexte, le simple maintien en l'état des pavillons d'exposition, dans un site mal inséré au cœur de la ville, créerait une disparité entre le Parc des Expositions et son environnement immédiat, alors que des sites comparables récemment rénovés comme la Fiera Milano ou le NEC de Birmingham sont reconnus comme des réussites autant urbaines et architecturales que commerciales.

Pour mettre fin à la coupure urbaine et métropolitaine existante, l'ouverture du Parc sur son quartier doit être renforcée en favorisant la porosité entre la Ville et le Parc. De nouvelles continuités pour les déplacements doux entre le sud du 15<sup>ème</sup> arrondissement, Vanves et Issy-les-Moulineaux seront établies : mise en place de parcours piétons ou cyclables, refonte des accès, ouverture des espaces libres du Parc au public. Ces derniers seront traités pour acquérir la qualité paysagère de l'espace public viaire parisien.

#### 2. Une diversification de l'offre et des fonctionnalités du site

La mise à niveau architecturale et urbaine du Parc des Expositions doit s'accompagner d'une évolution de ses fonctionnalités. La localisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles sur le territoire même de la ville capitale le dispose à accueillir des manifestations à plus forte valeur ajoutée. Ainsi de nouveaux équipements et services seront développés :

- Un centre de congrès de 8 000 à 10 000 m² représentant une capacité totale d'environ 3 000 à 4 000 places. Il permettra d'accueillir tous types d'événements et de proposer des espaces polyvalents complémentaires.
- En complément de ce centre des congrès, le projet comprendra un hôtel de 10.500 m² environ. Avec 300 à 400 chambres, il proposera une offre d'hébergement en rapport avec l'activité du site.
- Composante d'un meilleur rapport à l'espace public et d'une nouvelle animation des espaces intérieurs du Parc des expositions, le projet comprendra environ 2.500 m² de commerces. Ils pourront fonctionner indépendamment des activités du Parc.

#### 3. Des ambitions exemplaires de développement durable

Un équipement tel que le Parc des expositions de la Porte de Versailles doit être emblématique de l'engagement de Paris dans la réalisation d'une ville durable. Cela passe par l'amélioration du bilan énergétique du site et la maîtrise de son impact environnemental. L'exploitation du Parc des expositions doit viser à limiter les nuisances induites par ses activités. Il s'agit d'assurer une bonne isolation des bâtiments, d'étudier le raccordement au réseau de chaleur et/ou de climatisation, et de rechercher une meilleure gestion de l'eau et des déchets. Au-delà de la réduction de ses externalités négatives (logistique, transports,...), un site aussi vaste peut contribuer de manière positive aux objectifs de développement durable. La production d'énergie renouvelable, la végétalisation des toitures, façades et espaces publics, sont des exemples de mesures permettant d'y contribuer.

#### C. Exposé des motifs des changements apportés aux règles

Le Parc des expositions de la Porte de Versailles est classé au PLU dans la zone urbaine de grands services urbains (zone UGSU), avec les autres grands équipements et services nécessaires au fonctionnement de l'agglomération, notamment les équipements ferroviaires, portuaires ou hospitaliers. Afin de favoriser leur développement harmonieux et durable, les terrains d'accueil de ces grands équipements doivent être préservés en raison du service qu'ils apportent aux Parisiens.

La mise en œuvre du projet de modernisation et d'adaptation du Parc des expositions nécessite plusieurs adaptations du règlement de la zone UGSU qui doivent pouvoir autoriser toutes les destinations du programme de l'opération, concernant sa seule partie Est, c'est-à-dire le «Grand Parc », délimité par l'avenue Ernest Renan, le boulevard Lefebvre, l'avenue de la Porte de la Plaine et la limite administrative de Paris..

Compte tenu de ces éléments, la modification du PLU a pour objet de créer un secteur soumis à des dispositions particulières au sein de la zone UGSU du PLU recouvrant cette partie Est. Dans ce secteur dénommé « Grand Parc » (Parc des expositions de la Porte de Versailles) et délimité sur les documents graphiques du règlement, des conditions particulières étendent les destinations actuellement admises dans la zone (article UGSU.2.2 – Conditions relatives aux destinations).

.Seraient désormais admis dans ce secteur, en plus des espaces d'expositions, un centre de congrès, un programme d'hébergement hôtelier et des commerces sous réserve que leur surface de plancher ne dépasse pas 23 000 m².

Au sein de ces 23 000m², la part réservée aux commerces non directement liés au centre de congrès et au programme d'hébergement hôtelier serait limitée à 2 500 m².

Il convient de préciser que, conformément aux dispositions générales du PLU pour la détermination de la destination d'un ensemble de locaux, il est tenu compte exclusivement de la destination principale de ces locaux sous certaines conditions (Cf. pour les conditions concernées : VIII-Définitions, Destinations).

Cela signifie donc qu'indépendamment de la limitation à 2500 m² de commerces, des activités commerciales pourront être exercées dans les bâtiments d'espaces d'exposition, d'hébergement hôtelier ou de centre de congrès si elles sont ainsi directement liées à ces espaces. C'est alors la destination principale du bâtiment qui est retenue.

De même, conformément à l'article UGSU 2.2 actuel, indépendamment de la limitation à 2500 m² de commerces, les occupations commerciales et artisanales précaires et temporaires et leurs aménagements pourront être admis dans des constructions et installations existantes, sous réserve de ne pas porter préjudice aux activités principales accueillies dans la zone.

Ces éléments de programmes qui figurent par ailleurs, avec les surfaces susmentionnées, dans le cahier des charges de la consultation en cours sur le Parc des expositions de la Porte de Versailles, correspondent aux souhaits de la Ville de renforcer la place de Paris pour l'accueil des congrès et s'inscrivent dans les objectifs du plan hôtelier, tout en les limitant à des fonctions complémentaires à l'activité principale de salons, foires et expositions.

La limitation des surfaces de plancher du centre de congrès, du programme d'hébergement hôtelier et des commerces à environ 10% de la surface existante de 228 000 m² permet de préserver la destination principale des terrains.

De même, les commerces non directement liés au centre de congrès et au programme d'hébergement hôtelier, sont limités à une surface qui suffit à créer, sur le site, une animation le long des principaux itinéraires piétons tout en restant accessoire dans le cadre du fonctionnement du Parc des expositions.

Afin d'assurer la cohérence de ces dispositions particulières, de l'article UGSU.2.2 avec les autres articles du règlement de la zone UGSU, la modification du PLU introduit une exception à

l'interdiction de créer des locaux destinés à l'hébergement hôtelier (article UGSU.1 – Occupations et utilisations du sol interdites).

\* \*

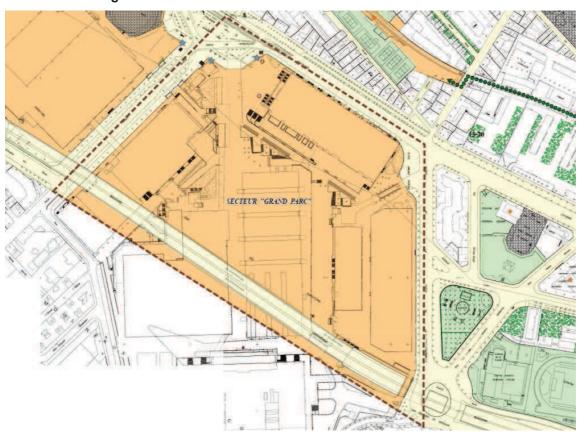
L'instauration d'un secteur « Grand Parc » (Parc des expositions de la Porte de Versailles) dans lequel s'appliquent des dispositions particulières nécessite également des adaptations réglementaires à caractère technique :

- dans les Dispositions générales applicables au territoire couvert par le PLU du Tome 1 du règlement (chapitres II Délimitation de secteurs soumis à des dispositions particulières, et VIII Définitions) et à l'Annexe I Secteurs soumis à des dispositions particulières du Tome 2 du règlement, est mentionné que le secteur « Grand Parc » (Parc des expositions de la Porte de Versailles) repéré sur les documents graphiques est soumis à des dispositions particulières dans le règlement de la zone UGSU (article UGSU.2.2),
- dans l'Atlas général du PLU, le secteur « Grand Parc » (Parc des expositions de la Porte de Versailles) est figuré sur les planches C-11, D-11 et D-12.

Extrait de l'atlas général du PLU en vigueur



Extrait de l'atlas général du PLU modifié



# D. Evaluation des incidences de la modification du PLU sur l'environnement et prise en compte de la préservation de l'environnement et de sa mise en valeur

Les incidences environnementales du projet de modernisation du Parc des expositions tiennent davantage à la nature du projet de rénovation du Parc des expositions qui sera retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence en cours et au contrat qui l'autorisera qu'à la modification du PLU nécessaire à sa mise en œuvre.

Le projet de modification du PLU prévoit la diversification des activités possibles sur le site tout en plafonnant la constructibilité des nouveaux équipements (centre de congrès, hébergement hôtelier et commerces). Il n'a ainsi pas d'incidence notable sur l'environnement, en particulier concernant la densité. En effet, actuellement la zone UGSU n'est pas soumise au COS et la parcelle pourrait, au seul regard du PLU, être densifiée.

# 1. Incidences sur la constructibilité et le caractère principal de la zone UGSU et du Parc des Expositions

Les nouvelles règles proposées n'ont pas pour effet de permettre une densité ou une constructibilité plus importante sur le secteur créé mais seulement de permettre une diversification des occupations.

Dans le cadre de la mise en concurrence sur le contrat d'occupation du Parc des expositions, les candidats sont libres de proposer la rénovation ou la démolition/reconstruction de chaque bâtiment existant. Cependant, la surface des espaces d'expositions ne devra pas être augmentée par rapport à l'existant.

Le Parc des expositions compte actuellement environ 228 000 m² de surfaces d'exposition réparties sur 35 hectares. La densité du bâti actuel est de 0.65.

Avec un programme complémentaire limité à 23 000 m² et en prenant en compte les réductions du périmètre du Parc des expositions - 7.600 m² pour l'immeuble Triangle et 4.900 m² pour le jardin du bd Victor - la densité future serait de 0.75. Légèrement supérieure à l'actuelle, elle reste relativement faible comparée à celle autorisée à Paris (COS 3).

Les espaces libres sont constitués d'environ 12% de sols perméables et 88% de sols imperméables. Des dispositions particulières ont été prises dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour inciter le développement de sols perméables, notamment pour limiter les rejets d'eaux de pluie à l'égout.

#### 2. Incidences environnementales

Les nouvelles règles proposées n'ayant pas pour effet de permettre une densité ou une constructibilité plus importante sur le secteur mais permettant seulement une diversification des occupations, elles n'ont pas d'incidence en matière environnementale.

En revanche, on peut noter que le cahier des prescriptions environnementales, urbaines et architecturales remis aux candidats vise à maîtriser l'incidence du projet de rénovation du Parc des expositions et des équipements complémentaires en matière environnementale. Des objectifs ambitieux sont assignés au projet de modernisation du Parc des expositions en termes de développement durable. Parmi ces objectifs qui sont principalement liés à l'activité d'organisation de foires et salons, mais qui s'appliqueront aussi aux équipements complémentaires - le centre de congrès, l'hôtel et les commerces - on peut citer plusieurs cibles :

- Les actions envisagées pour renforcer le réseau vert et les continuités écologiques, augmenter les espaces plantés et diversifier leur usage, requalifier le paysage de la ceinture

verte et renforcer sa visibilité ou encore favoriser la végétation comme régulateur du climat et élément du confort urbain.

- Du point de vue énergétique, le Parc des expositions devra appliquer les objectifs du nouveau Plan Climat Energie de Paris voté par le Conseil de Paris en sa séance des 10, 11, 12 décembre 2012.
- Pour atteindre les objectifs d'une gestion économe de l'eau, des dispositifs spécifiques sont à prévoir comme par exemple des toitures végétalisées.
- Le cahier des prescriptions environnementales, urbaines et architecturales fixe également des objectifs ambitieux en matière de gestion des nuisances sonores et atmosphériques et de gestion des déchets.

Le positionnement des nouveaux équipements n'est pas prédéterminé. Des prescriptions visent à garantir pour les nouveaux équipements une proximité des transports en commun et une relation directe avec les espaces publics à l'intérieur et à l'extérieur du Parc des expositions.

#### 3. Incidences sur la circulation et les transports

Les nouvelles règles proposées par le projet de modification du PLU n'ayant pas pour effet de permettre une densité ou une constructibilité plus importante sur le secteur mais permettant seulement une diversification des occupations, elles n'ont pas d'incidence directe en matière de circulation et transports.

Les résultats des différentes études relatives aux aspects circulation et transports en commun sont exposés ici à titre d'information et devront être pleinement exploités dans le cadre de l'instruction des différents projets que ces études intègrent.

Au cours de l'année 2012, la Ville de Paris a engagé plusieurs études :

- ETUDE CDVIA : elle vise à évaluer les impacts des différents projets du secteur en matière de fréquentation supplémentaire, en distinguant différents types d'activités (logements, commerces, bureaux, hôtels). Elle a été réalisée par le bureau d'étude CDvia ;
- ETUDE RATP : elle vise à analyser les impacts de ces « usagers » nouveaux sur les conditions de déplacements en transports en commun : la Ville a demandé au S.T.I.F. de se charger de cette étude. Le STIF a confié à la RATP le soin de la réaliser.
- ETUDE TSS : elle vise à analyser les impacts des usagers de ces nouvelles réalisations sur les conditions de circulation dans le secteur étudié. Elle a été réalisée par le bureau d'étude TSS.

Ces trois études s'appuient sur différents projets situés à proximité de la Porte de Versailles. Parmi ceux-ci, certains sont en cours de réalisation, d'autres à un stade pré-opérationnel, et d'autres sont simplement envisagés à plus ou moins long terme.

Elles permettent d'aboutir aux conclusions suivantes prenant en compte non seulement la présente modification du PLU, mais l'ensemble des projets en cours voire même ceux simplement envisagés sur le secteur.

Trois catégories de cumuls de projets sont ainsi identifiées :

Les projets dits «rouges», à court terme, en cours ou en voie de réalisation:

- o Corne Ouest (Ministère de la Défense), à Paris
- o Rénovation de l'Aquaboulevard, à Paris
- o Tour ABCD« La Mondiale Péri XV» à Issy les Moulineaux.
- o Ministère de la Défense, à Paris

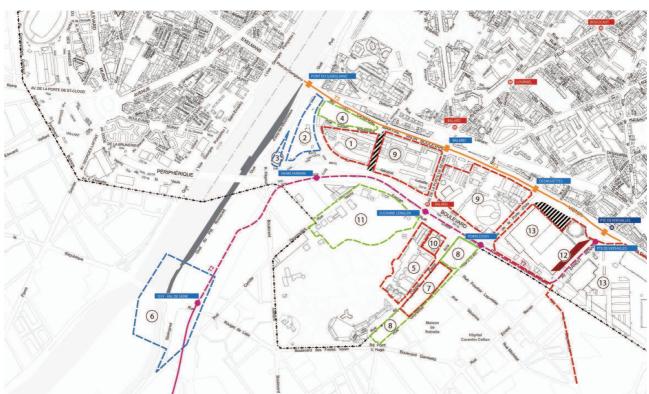
- o Rénovation de l'hôtel Pullman, à Paris
- o Tour Triangle, à Paris
- o Le Parc des Expositions

Les projets dits «bleus», à court et moyen terme, à l'étude :

- o Projets « rouges » ci-dessus et
  - o Terrain «Safran »,à Paris
  - o Terrain RFF et Ville de Paris proche du terrain « Safran »
  - o ZAC Pont d'Issy, à Issy les Moulineaux

Les projets dits «verts», envisagés à plus long terme :

- o Projets bleus, et
  - o Terrain «Bossoutrot», à Paris
  - o Tour «La Mondiale ZAC 2013», à Issy les Moulineaux
  - o site de l'Héliport, à Paris.



- 1 : Corne Ouest (terrains du min. de la Défense)
- 2: terrain Safran
- 3: terrain Ville / RFF
- 4 : terrain Bossoutrot
- 5: Aquaboulevard
- 6: ZAC du pont d'Issy

- 7 et 8 : Immeuble et Tour La Mondiale
- 9 : Ministère de la Défense
- 10 : Hôtel Pullman
- 11 : Héliport
- 12 : Tour triangle
- 13 : Parc des Expositions

L'horizon envisagé pour les simulations de transports et de circulation est 2020.

#### Conclusions de l'étude sur la circulation

Les flux de circulations générés par les projets à court, moyen et long terme figurent dans l'étude CDVIA.

L'hôtel, le centre de congrès et les commerces envisagés sur le site du Parc des expositions représentent un total d'environ 550 personnes supplémentaires (clients et visiteurs), ce qui équivaut environ à 170 personnes supplémentaires à l'heure de pointe du matin et du soir. Les nouveaux déplacements en voiture correspondant à cet apport sont évalués à environ 9 pour les flux émis et 14 pour les flux reçus à l'heure de pointe du matin.

Les flux additionnels générés par le centre de congrès, l'hôtel et les commerces sont très faibles car :

- Les perspectives de synergie entre les salons et le centre de congrès font que les visiteurs du centre de congrès seront généralement des personnes se rendant déjà à un salon.
- Les simulations prennent en compte les clients et visiteurs des nouvelles infrastructures. Les conférences ne sont pas organisées tous les jours et souvent en dehors des heures de pointe. Elles correspondent à des périodes ponctuelles et/ou exceptionnelles.
- Les flux générés par l'hôtel sont étalés dans la journée : la concentration pendant les heures de pointe est moins évidente que pour des activités de bureaux.

Ces estimations prennent en compte les parts modales de déplacements suivantes :

- 80% en transports en commun,
- 14% en véhicules légers
- 6 % à 2 roues et modes doux.

Ces chiffres correspondent approximativement à ceux résultant des sondages 2010 de l'exploitant actuel, en prenant en compte le fait que près de 20 % des visiteurs ayant utilisé leur véhicule particulier pour se rendre au salon avaient déclaré ne plus avoir l'intention de l'utiliser lors de leur prochaine visite.

Il en résulte un impact très faible dans les simulations.

Compte tenu de la baisse tendancielle de 1% par an de la circulation globale observée à Paris au cours de ces 10 dernières années, qui doit se poursuivre au rythme de 2% par an d'ici 2020 selon les objectifs fixés dans le Plan des Déplacements de Paris (arrêté en 2007 par le Conseil de Paris), l'impact des projet urbains ne devrait pas dégrader les conditions de circulation dans le secteur de la porte de Versailles par rapport à la situation observée fin 2012.

#### Conclusion de l'étude sur les transports en commun

L'étude réalisée par la RATP s'appuie sur des simulations à l'heure de pointe de matin, un jour ouvré. Elle développe différents scénarios à l'horizon 2020. Les paramètres concernent :

- la prise en compte des projets avec trois possibilités : projets « rouges » à court terme, « bleus » à court et moyen terme, et « vert » à court, moyen et long terme.
- la livraison du Grand Paris Express (GPE) selon deux variantes : livraison de la partie sud (Noisy Champs Pont de Sèvres) de la ligne Rouge ou livraison de l'ensemble du réseau.

Les documents fournis par l'exploitant du Parc des expositions (fréquentation des salons de l'année 2010, et détail de la répartition des visiteurs par jour et par heure pour 4 des plus grands salons) permettent de caractériser les habitudes des visiteurs en terme de fréquentation. Il en ressort que l'apport des projets de la zone Paris Sud Ouest engendre un flux supplémentaire de voyageurs pour lesquels la principale desserte est la ligne T2. Ces flux n'interviennent ni à l'horaire le plus critique, ni sur la portion de ligne la plus chargée.

Selon l'étude CDvia, l'apport de nouvelles personnes dans les transports en commun lié à la seule rénovation du Parc des Expositions à l'heure de pointe du matin reste très limité. Il est évalué à environ 50 personnes en flux émis et 25 personnes en flux reçu.

Ces flux générés le centre de congrès, l'hôtel et les commerces sont très faibles car :

- Les perspectives de synergie entre les salons et le centre de congrès font que les visiteurs du centre de congrès seront généralement des personnes se rendant déjà à un salon.
- Les simulations prennent en compte les employés travaillant dans les nouvelles infrastructures, mais pas les visiteurs.
- Les conférences ne sont pas organisées tous les jours et souvent en dehors des heures de pointe. Elles correspondent à des périodes ponctuelles et/ou exceptionnelles.
- Les flux générés par l'hôtel sont étalés dans la journée : la concentration pendant les heures de pointe est moins évidente que pour des activités de bureaux.

Les incidences du centre de congrès, de l'hôtel et des commerces seront analysées projet par projet au moment de leur instruction.

La situation 2020 – « fil de l'eau », c'est-à-dire sans prendre en compte de nouveaux projets par rapport à l'existant, traduit une augmentation tendancielle de l'utilisation des transports en commun dans le secteur étudié par rapport à la situation actuelle. L'arrivée des projets urbains tend à renforcer cette tendance, mais dans des proportions modérées.

La mise en service du tronçon Noisy Champs –Pont de Sèvres de la ligne rouge du Grand Paris Express (GPE) permet de décharger significativement la ligne T3, mais elle recharge la ligne T2 sur sa partie la plus chargée.

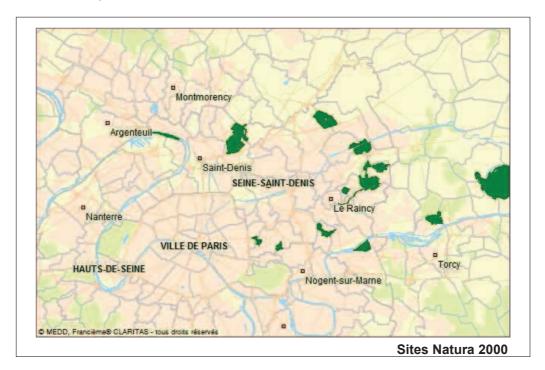
Seule la mise en service du réseau complet du GPE compense les augmentations de charge liées à la livraison des projets urbains.

Les lignes T2 et T3 présentent une fréquentation élevée quelle que soit la configuration étudiée. Les lignes M8 et M12 pourront absorber les voyageurs supplémentaires. La mise en service des projets urbains engendre également une augmentation du nombre de voyageurs descendants aux stations de la zone d'étude (Issy Val de Seine RERC, Boulevard Victor—Pont du Garigliano RERC, Balard M8, Porte de Versailles M12).

#### 4. Incidences sur les sites Natura 2000

Le projet se situe dans une zone fortement urbanisée et à distance du site Natura 2000 le plus proche situé dans le département de la Seine Saint Denis (n°FR1112013).

Le site du Parc des expositions ne constitue actuellement ni un milieu naturel, ni une zone d'habitat, d'alimentation ou de reproduction, ni une étape migratoire de la faune. L'installation de nouveaux équipements sur ce site (centre de congrès, hôtel et commerces) n'est pas susceptible d'avoir un effet notable sur les différentes espèces recensées dans les différents sites Natura 2000 de la région lle-de-France, leurs habitats et leurs fonctions vitales.



E. Compatibilité de la modification du PLU avec le Schéma directeur de la région d'Ile-de-France (S.D.R.I.F.), le Plan de déplacements urbains de la région d'Ile-de-France, le Programme local de l'habitat (P.L.H.) et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine (S.D.A.G.E.)

Le SDRIF reconnaît l'importance stratégique du Parc des expositions, vecteur d'un dynamisme économique. Les changements proposés sont conformes aux orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) décrites dans son chapitre II « Promouvoir le rayonnement de Paris et stimuler la création d'emplois pour tous ». Le PADD mentionne en effet explicitement l'objectif que se fixe la Ville de créer de nouvelles capacités d'accueil pour les congrès et pour l'hébergement hôtelier sur le site du Parc des expositions dédié aux foires, salons et expositions. En tant que capitale mondiale des congrès internationaux, Paris doit renforcer son attractivité dans ce domaine, en liaison avec la Région, pour conserver son rang. De plus, le Parc des expositions doit pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences des grandes manifestations. Des capacités d'accueil hôtelier doivent, à cet effet, être rendues possibles.

Les dispositions du PLU modifié sont compatibles avec les orientations du SDRIF approuvé par décret du 26 avril 1994, qui a valeur de directive territoriale d'aménagement. En effet, les objectifs de cette modification, traduits par les adaptations apportées au règlement, s'inscrivent dans la continuité des orientations poursuivies par le PLU, exprimées notamment dans son PADD. Ils

répondent à l'objectif du SDRIF de conforter les équipements structurants tels que le Parc des expositions en y développant l'accueil des touristes.

Les dispositions du PLU modifié sont également compatibles avec les orientations du projet de révision du SDRIF adopté par le conseil régional le 25 septembre 2008. Afin de maintenir le rayonnement économique de l'Île-de-France, il préconise une modernisation de l'offre existante de centres de congrès et d'expositions et l'amélioration de la qualité de services (accueil, accès, desserte et fréquences spécifiques, équipements hôteliers...). De cet objectif, découle l'orientation d'une réorganisation du site de la Porte de Versailles qui permette d'y créer un centre de congrès international.

Les dispositions du PLU modifié sont pour les mêmes raisons compatibles avec les orientations du projet de révision du SDRIF arrêté par le conseil régional le 25 octobre 2012 qui reprennent, pour ce qui concerne le Parc des expositions de la Porte de Versailles, les orientations du projet de SDRIF arrêté en 2008.

Le PLU modifié respecte les orientations du PADD, lui-même compatible avec le Plan de Déplacements Urbains de la Région d'Ile-de-France, approuvé par arrêté interpréfectoral le 15 décembre 2000.

Au regard de son contenu, la modification du PLU est sans effet sur la compatibilité du PLU avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par le Conseil de Paris les 28, 29 et 30 mars 2011 et avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Seine-Normandie arrêté par le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, préfet de la Région Ile-de-France le 20 novembre 2009.

Cette modification du PLU prend en compte le Plan Climat Energie de Paris voté par le Conseil de Paris en sa séance des 10, 11, 12 décembre 2012 dans la mesure où la modernisation du Parc des expositions qu'il permet, devra appliquer les objectifs dudit plan climat-énergie territorial.